



SELARL BONFILS BASLÉ

**Liste des pièces à fournir
(Réparation de préjudice)**

Certificat médical initial (avec indication du nombre d'ITT)¹

Certificats médicaux¹

Certificats d'hospitalisation¹

Ordonnances prescriptions médicaments, soins divers...

Copie du livret de famille

Copie des bulletins de salaires de l'année entière précédant le dommage

Copie de l'avis d'imposition des trois dernières années précédant le dommage

Copie des bulletins de salaires de l'année du dommage

Attestation de l'employeur, ou de l'expert-comptable, sur la perte de gains professionnels

Copie de la carte vitale

Copie du justificatif de l'organisme d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, RSI, MSA, RAM, MGEN etc...)

Copie du justificatif de la mutuelle, contrat accident de la vie, assurance dommage corporel etc...

Copie de tous les justificatifs de la pratique habituelle d'un sport ou d'activités culturelles et de loisirs (abonnement salle de sport, adhésion à une association...)

Copie des factures des dépenses restées à charge

Copie de la carte grise du véhicule

Justificatifs des déplacements médicaux (consultations médecins, séances de kiné...)

Photographies diverses (blessures, accessibilité maison...)

Constat accident, PV de gendarmerie, plainte initiale

Coordonnées de l'assurance protection juridique (le cas échéant)

Notes :

1. La copie du dossier médical peut être demandé par vos soins auprès de l'établissement hospitalier ou de la clinique par courrier.
Le modèle de courrier à adresser est téléchargeable sur le site :
www.bb-avocats.com

Selarl Bonfils Baslé

29 rue des Saintes Claires, 17000 La Rochelle
Prendre rendez-vous : 05 46 07 73 80 ou 05 46 37 10 35
En savoir plus : www.bb-avocats.com